

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

SESSION 2025-2026

28 MAI 2026

PROJET DE DÉCRET¹

MODIFIANT ET COORDONNANT DIVERSES DISPOSITIONS RELATIVES AU BUDGET, À LA COMPTABILITÉ ET AU CONTRÔLE APPLICABLES AUX SERVICES DU GOUVERNEMENT AINSI QU'AUX ENTITÉS RELEVANT DE SON PÉRIMÈTRE, ET TRANSPOSANT PARTIELLEMENT LA DIRECTIVE (UE) 2024/1265 DU CONSEIL DU 29 AVRIL 2024 MODIFIANT LA DIRECTIVE 2011/85/UE SUR LES EXIGENCES APPLICABLES AUX CADRES BUDGÉTAIRES DES ÉTATS MEMBRES

AMENDEMENT

DÉPOSÉ EN COMMISSION

¹ Voir doc. 260 (2025-2026) n°1.

TABLE DES MATIÈRES

1	Amendement n° 1 déposé par M. Loris Resinelli, Mme Valérie Bluge	3
---	--	---

1 Amendement n° 1 déposé par M. Loris Resinelli, Mme Valérie Bluge

L'article 16 du présent projet est remplacé par ce qui suit :

« Article 16. – Les articles 3, 4, et 8 produisent leurs effets au 1^{er} janvier 2026. ».

Justification

L'amendement, de nature technique, vise à adapter les références internes à la suite de la renumérotation des articles du dispositif consécutive à l'insertion d'un nouvel article à la suite d'une observation du Conseil d'Etat.